

LE PARC



NORD.



LE PILAT : UN TERRITOIRE RICHE ET FRAGILE

Massif de moyenne montagne, le Pilat regroupe sur un petit territoire un patrimoine naturel et culturel particulièrement riche et diversifié. Ce territoire fragilisé par la proximité des agglomérations urbaines en tire aussi profit. Afin de préserver au mieux ses richesses naturelles et conforter la vie rurale face aux pressions urbaines, il a été labellisé en 1974 « Parc naturel régional ».

LE PARC : UN PROJET POUR L'AVENIR DU PILAT

Le Parc du Pilat est labellisé autour d'un projet concerté de développement de territoire qui s'attache prioritairement à la qualité de vie pour ses habitants et veille à la préservation de la biodiversité. Ses objectifs sont inscrits dans un document-programme « La charte du Parc ».

C'est après évaluation de ce projet concerté et des actions entreprises que l'État a renouvelé fin 2012 l'attribution du label pour une nouvelle période de 12 ans.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC DU PILAT :

UN ORGANISME ORIGINAL POUR PILOTER LE PROJET

La mise en forme des actions inscrites dans la charte suppose une parfaite coordination du territoire. Pour y parvenir, le Parc est l'instance qui regroupe aujourd'hui au sein d'un Syndicat mixte ses 47 communes et leurs inter-communalités, ses 17 villes-portes, les départements de la Loire et du Rhône ainsi que la Région Rhône-Alpes.

Le Parc est ainsi une collectivité qui, avec l'appui d'une équipe technique pluridisciplinaire, veille en agissant, directement ou non, à l'avancement du projet commun.

LES MISSIONS DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DÉFINIES PAR LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Malgré leurs singularités, les Parcs ont des missions communes :

- protéger le patrimoine,
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie,
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information des publics,
- contribuer à l'aménagement du territoire,
- entreprendre des actions expérimentales dans ces différents domaines.

« Qu'est-ce donc que penser ? C'est tenter de prendre la mesure du réel comme tel et dans son ensemble »

Marcel Conche



NORD.



QUEL EST LE PROJET DU PILAT ?

LA CHARTE « OBJECTIF 2025 » UN PROJET EN 5 AXES

- 1. Une gestion maîtrisée des espaces et des ressources** pour atteindre un équilibre dans l'usage des espaces préserver la biodiversité et les paysages, contribuant ainsi à la qualité de vie dans le Pilat.
- 2. Des modes de vie plus sobres et plus solidaires** pour habiter, consommer et se déplacer sans porter atteinte aux ressources du Pilat, renforcer les liens sociaux et culturels au sein du territoire et avec les villes portes.
- 3. Des modes de production durables** en lien avec la consommation locale afin de poursuivre la production de richesses à haute valeur naturelle et de favoriser la consommation de proximité.
- 4. Un Parc acteur du territoire régional et au-delà**, pour expérimenter, innover, inventer dans le cadre de solidarités équilibrées avec les agglomérations voisines et les territoires de proximité ou d'ailleurs.
- 5. Une mobilisation de tous les citoyens pour « changer d'ère »** : chacun d'entre nous peut être acteur de ce projet, ne serait-ce que dans ses changements de comportements, pour continuer à faire du Pilat un territoire d'exception.

COMMENT Y ARRIVER ?

Si le Syndicat mixte du Parc coordonne la conduite du projet de territoire, sa réalisation repose sur l'ensemble des acteurs publics et privés du Pilat : chacun dans son domaine peut choisir de conduire ses actions en adéquation avec les objectifs de la charte.

Le Syndicat mixte du Parc intervient dans l'accompagnement des actions. Il apporte son ingénierie et s'efforce de mobiliser les financements spécifiques auprès des instances publiques : Europe, Etat, Région Rhône-Alpes, Départements, etc.

RELEVER DES DÉFIS

La mise en œuvre d'un tel projet collectif nécessite que chaque citoyen, à son niveau, prenne conscience de l'intérêt de préserver les patrimoines pilatois et la qualité de vie sur le territoire.

L'engagement de tous en faveur d'une nouvelle écologie sociale, politique et économique est une nécessité qui passe par l'engagement individuel.

Il s'agit de prendre du recul sur les intérêts propres au bénéfice d'enjeux plus généraux.

Les élus et techniciens du Syndicat mixte du Parc peuvent être amenés à jouer un rôle de conciliateur ou de médiateur. Ils aident à envisager une autre relation au territoire, avec des approches différentes.

« Les Parcs naturels régionaux n'ont pas le pouvoir de contraindre, ils ont le devoir de convaincre »

